



REPUBLIQUE DU BENIN



FEDERATION BENINOISE DE FOOTBALL  
SECRETARIAT DES MARCHÉS PUBLICS  
**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES OUVERT  
INTERNATIONAL**

Emis le : 09 OCTOBRE 2023.

Pour les travaux de :

**PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE  
FEMININ DE FOOTBALL DE LOKOSSA**

Appel d'offres N° : N° 417\_ /2023/FBF/PDT/SG du 09 Octobre 2023

Autorité contractante : FEDERATION BENINOISE DE FOOTBALL

Source de financement : FINANCEMENT MIXTE

Gestion : 2023

Imputation budgétaire : FEDERATION BENINOISE DE FOOTBALL / FIFA

Accord de prêt : NON APPLICABLE

Volume 1 : Procédures d'Appel d'Offres – FIFA / FBF



OCTOBRE 2023

# PREMIÈRE PARTIE - PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES



*[Handwritten signature]*

## SECTION 0. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL

### Avis d'appel d'offres

Nom de l'Autorité contractante : **FEDERATION BENINOISE DE FOOTBALL**

Objet : **PROJET DE CONSTRUCTION DU CENTRE FEMININ DE  
FOOTBALL DE LOKOSSA**

Référence DAO : N° **417** /2023/FBF/PDT/SG du **09 Octobre 2023**

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'avis général de passation des marchés de la Fédération Béninoise de Football.
2. La FBF a prévu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché relatif aux **Travaux de construction du centre féminin de football de Lokossa.**
3. La FBF sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants pour chaque lot :
  - Bloc d'hébergement RDC+2
  - Bloc Administratif : RDC+1
  - Cantine : RDC
  - Locaux Annexes : Vestiaires, Magasin, Cuisine Externe, Guérite

Les travaux sont repartis en lot unique

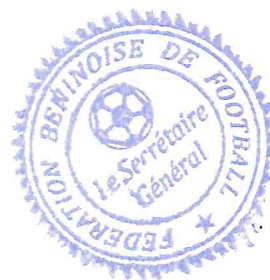
Les offres variantes seront prises en considération.

4. Les exigences en matière de qualification pour chacun des lots sont :

**a) Pour les anciennes entreprises**

- Capacité technique et expériences :
  - être une société ou un groupement solidaire d'entreprises dont le chef de file au moins devra être spécialisé dans les BTP, justifié par le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ou les statuts le cas échéant ;
  - disposer distinctement pour chaque lot du matériel et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux ;
  - avoir effectivement exécuté en tant qu'entreprise, ou membre d'un groupement au moins un (01) marché de construction de bâtiment à usage public au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021 et 2022) et l'année en cours avec une valeur minimale égale au montant de l'offre du soumissionnaire.

Ledit marché doit être justifié par une attestation de bonne fin d'exécution en original ou en copie légalisée ou un procès-verbal de réception légalisé, signé par le maître d'ouvrage ou son représentant (administration publique, sociétés ou offices d'Etat ou mixtes,



représentations ou organisations internationales au Bénin), ou toutes autres personnes morales de droit privé appuyé (e) de contrat (de la page de garde à la page de signature en copies légalisées).

- Capacité financière :

- avoir réalisé au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) un chiffre d'affaires annuel moyen des activités de construction, justifié par les états financiers des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), fournis dans la forme prescrite par l'annexe A-3-2. Ce chiffre d'affaires doit être égal au moins à l'offre du soumissionnaire.  
Pour être attributaire de plusieurs lots, le chiffre d'affaires moyen annuel (CAMA) doit être au moins égal à la somme des montants exigés pour les CAMA desdits lots.
- disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits distinctement pour chaque lot, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin à hauteur de 20% du montant de l'offre du soumissionnaire.

**b) Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence**

- Capacité technique et expériences :

- être une société ou un groupement solidaire d'entreprises dont le chef de file au moins devra être spécialisé dans les BTP, justifié par le Registre du Commerce et du Crédit Mobilier ou les statuts le cas échéant ;
- disposer distinctement pour chaque lot du matériel et du personnel essentiels pour l'exécution des travaux ;
- fournir un personnel d'encadrement distinctement pour chaque lot ainsi qu'il suit : un ingénieur titulaire au moins de BAC + 5 en génie civil ou équivalent, avec au moins dix (10) ans d'expérience et ayant participé à l'exécution d'au moins un (01) marché similaire au cours des cinq (05) dernières années (2018, 2019, 2020, 2021, 2022) et l'année en cours avec une valeur minimale équivalente à l'offre du soumissionnaire.

- Capacité financière :

- Fournir le bilan d'ouverture portant le cachet de l'entreprise et les états financiers des années d'existence dans la forme prescrite par l'annexe A-3-2 ;
- disposer d'une attestation d'assurance couvrant les risques professionnels, valide sur la durée d'exécution des travaux distinctement pour chaque lot à hauteur de l'offre du soumissionnaire.
- disposer d'avoirs liquides sous forme de fonds propres ou de lignes de crédits distinctement pour chaque lot, justifiés par une attestation d'une banque ou institution financière agréée au Bénin ou ayant un correspondant au Bénin à hauteur de 20% de la valeur de l'offre du soumissionnaire.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

5. Le délai d'exécution par lot, doit être compris entre dix-huit (18) mois et vingt (20) mois à compter de la date inscrite dans l'ordre de service de commencer les travaux ; et tout candidat proposant un délai supérieur à vingt (20) mois sera écarté.
6. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini dans la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier d'appel d'offres ouvert et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.



7. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Fédération Béninoise de Football ; Mathurin C. de CHACUS, Président de la Fédération Béninoise de Football; [contact@febefoot.org](mailto:contact@febefoot.org) et prendre connaissance des documents d'appel d'offres au secrétariat de la FBF : Porto Novo Quartier : Djassin de 08 heures à 12 heures 30 minutes (GMT+1) et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (GMT+1) et/ou sur le site web : [www.febefoot.org](http://www.febefoot.org)
8. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier d'appel d'offres complet à compter du **mercredi 11 octobre 2023** Le dossier d'appel d'offres en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au secrétariat de la FBF: Porto Novo Quartier : Djassin, tous les jours ouvrables de 08 heures à 12 heures 30 minutes (GMT+1) et de 14 heures à 17 heures 00 minutes (GMT+1). Le dossier d'appel d'offres sera adressé aux candidats à leurs frais par l'acheminement à domicile par messagerie. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie et mis à disposition à cet effet.

Seuls les candidats ayant retiré le dossier d'appel d'offres seront autorisés à déposer une offre.

9. Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF, le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : Secrétariat de la FBF au plus tard **le lundi 23 octobre 2023 à 10 heures (GMT+1)**. **Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.
10. Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : salle de réunion de la FBF le même jour **lundi 23 octobre 2023 à 10 heures 30 minutes (GMT+1)**.
11. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant égal à 1% du montant de l'offre.

En ce qui concerne les micros, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de soumission du dossier d'appel d'offres ;

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de cent vingt (120) jours calendaires à compter de la date limite de soumission.
13. Les offres doivent être présentées et déposées par lot sous peine de rejet.

Porto-Novo, le 09 octobre 2023.

Pour le Président la Fédération Béninoise de Football et PD



**Claude PAQUI**  
Secrétaire Général